

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 14 juillet 2021

### **Déplacement entre la Martinique et la Guadeloupe : test obligatoire à l'embarquement pour les personnes non vaccinées à compter du samedi 17 juillet 2021**

Eu égard à la situation sanitaire de la Martinique et afin de protéger la Guadeloupe d'un rebond épidémique, les voyageurs âgés de plus de onze ans qui ne justifient pas d'un schéma vaccinal complet doivent présenter un test PCR de moins de 72h ou un test antigénique de moins de 48h négatif avant l'embarquement pour se déplacer entre les deux îles.

Cette nouvelle mesure entrera en application à compter du samedi 17 juillet 2021 et vient compléter l'obligation de motifs impérieux en vigueur depuis le lundi 12 juillet 2021, pour les déplacements des personnes ne justifiant pas d'un schéma vaccinal complet entre la Martinique et la Guadeloupe.

La libre circulation reste en vigueur entre les deux territoires pour les personnes vaccinées.